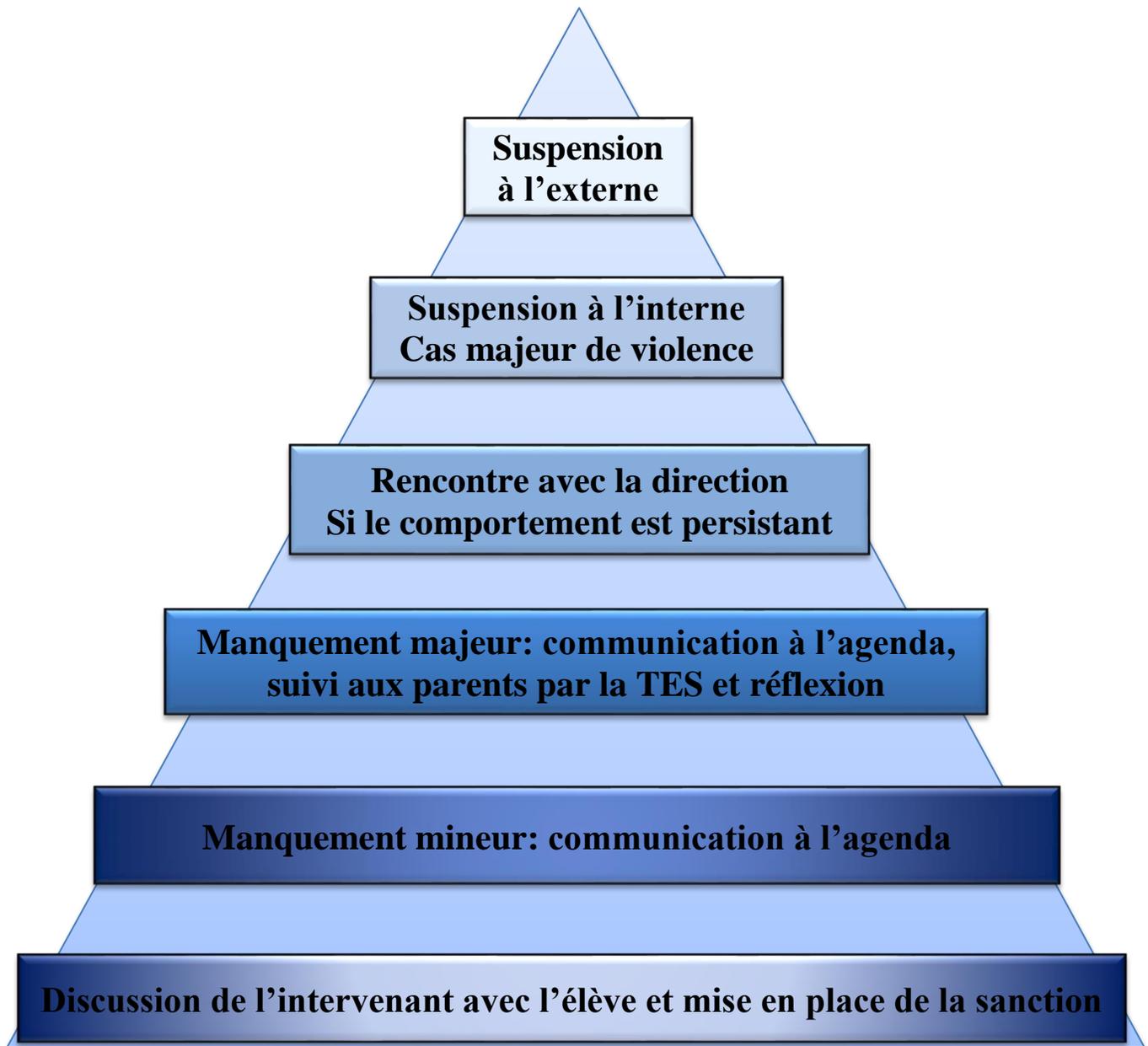


Suivi disciplinaire



En tout temps et selon la gravité des gestes posés, la direction de l'école peut décider de prioriser une mesure disciplinaire sans tenir compte de la progression de la pyramide, cela peut aller jusqu'à la suspension à l'externe.

**Conséquences aux manquements des règles de vie
Service de garde et école**

Le suivi du comportement se fera dans l'agenda où les

interventions seront cumulées comme suit :

Manquement majeur : comportements qui nuisent à l'ordre général, illégaux, qui blessent ou qui sont dangereux.

1 - **Geste de violence** (bataille, coup, vandalisme)

2 - **Violence verbale** (impolitesse grave ou abusive)

3 - **autres** (manque de respect, opposition à l'autorité et intimidation)

L'agenda est **toujours** accompagné d'une **réflexion** à remettre dès le lendemain et d'une **rencontre avec la TES**.

Pour les **interventions du midi**, l'agenda sera rempli par la technicienne du SDG et le suivi se fera par la TES (service de garde) par la suite.

La signature d'un parent est obligatoire.

Mesure éducatives possibles:

- Geste(s) de réparation
- Retenue
- Suspension
- Présence en journée pédagogique

Manquement mineur :

1 – **Bousculade (tirailage)**

2 - **Non-respect des règles de l'agenda**

3 - **Manque de respect et impolitesse**

L'agenda est remis dès le lendemain et une rencontre est possible avec la TES selon le besoin

Pour les **interventions du midi**, l'agenda sera rempli par la technicienne du SDG .

La signature d'un parent est obligatoire.

Mesure éducatives possibles:

- Réflexion
- Retenue
- Perte de privilèges
- Lettre d'excuses
- Autre geste de réparation en lien avec l'acte posé

Les devoirs relèvent de la gestion de la classe.

Ils devront être complétés soit aux récréations, après la classe, à la maison ou en journée pédagogique.



Je fais le bon choix !